

## EXTRAIT du REGISTRE DES ELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 6 décembre 2022

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-deux et le six décembre 2022 à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Latreille Haut, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N° 56

**Etaient présents :** M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 29 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Yvette FOURNIER par Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Patrick BROQUERIE par M. Jacques SPINDLER, M. Sébastien BRAZ par M. Michel BOUYOU

Etait absent : M. Grégory HUGUE,

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

### **Financement du projet de création « Maugein, toute une histoire – Conférence des Accordés »**

Le Conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu sa délibération du 29 septembre 2020 sollicitant une aide du Département à hauteur de 4 000 € pour financer le projet de création « Maugein, toute une histoire » proposé par le musicien et compositeur Sébastien FARGE associé à la comédienne et metteuse en scène Josiane CHOQUET, la Ville de Tulle ayant souhaité encourager une création originale qui veut faire écho au centième anniversaire de la naissance de la Manufacture d'accordéons Maugein,
- Vu sa délibération n°40 du 2 mars 2021 relative aux demandes de subventions formulées auprès de l'Europe au titre des crédits LEADER et de Tulle Agglo pour le financement de ce projet,
- Vu sa délibération n°18 du 7 décembre 2021 portant approbation du nouveau plan de financement relatif au projet « Conférence des Accordés », création musique, Théâtre et danse autour de la Manufacture Maugein,

- Considérant qu'il convient de prendre en compte, dans la partie autofinancement, la valorisation du travail effectué par le service culturel (la conception et le suivi du projet, sa coordination et sa communication),
- Considérant qu'il convient de modifier le plan de financement en conséquence,
- Vu le nouveau plan de financement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**1 - Approuve** le projet « Conférence des Accordés » relatif à une création musique, théâtre et danse autour de la Manufacture Maugein et dont le montant est estimé à 53 195,54 €.

**2 - Sollicite** de l'Europe, au titre des crédits LEADER, et du Département des subventions aussi élevées que possible pour le financement de ce projet.

**3 - Approuve** le nouveau plan de financement afférent.

**4 - Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches afférentes et à signer tout document à intervenir.

**5 - Les écritures comptables** en résultant seront inscrites au Budget de la Ville pour les exercices concernés.

**6-** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le Maire,  
  
Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

Transmis au Contrôle de Légalité le : 08 DEC. 2022

Date et ref de l'accusé de réception : 08 DEC. 2022

056 - 06/12/2022

## Plan de financement

Financeurs	Montant retenu
Département :	4 000 €
Autofinancement public du MO public/OQDP n'appelant pas du FEADER	11 275,54 €
<b>FEADER maximal</b>	37 920 €
<b>Aide publique totale</b> <i>(respect du TMAP : Aide publique totale / assiette éligible au FEADER)</i>	53 195,54 €

Vu,  
Le Maire,  
Bernard COMBES



Transmis au contrôle de Légalité le : 08 DEC. 2022

Date et Réf. de l'accusé de réception : 08 DEC. 2022

DS6 - 06/12/2022